



Maine et Loire

13 360 habitants

Membre d'Angers Loire

Métropole

Bords de Loire

**Inscrite au patrimoine
mondial de l'UNESCO**

**Lettre de candidature,
CV sont à envoyer par mail
[candidatures.rh@ville-
lespontsdece.fr](mailto:candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr)**

Renseignements :
Sandra Guesdon , Responsable du
service des Ressources Humaines
au 02 41 79 75 91 / 06 78 98 51 34
[sandra.guesdon@ville-
lespontsdece.fr](mailto:sandra.guesdon@ville-lespontsdece.fr)

**Date limite des candidatures
20/02/2023**

La ville des Ponts-de-Cé recherche pour son services ressources humaines , un assistant administratif (H/F) à temps complet

Descriptif du poste :

Sous l'autorité de la responsable du service des ressources humaines l'agent aura en charge la rédaction et l'enregistrement de dossiers relatifs aux agents de la ville, du Ccas et de l'école de musique.

Activités principales.

- Rédaction des contrats des agents recrutés
- Suivi des arrêtés de carrière des agents
- Enregistrement des dossiers et situation des agents dans le logiciel CIRIL
- Préparation administrative des dossiers relatifs à la maladie (enregistrement arrêts, rédaction des arrêtés et de pièces nécessaires à la saisine des instances)
- Suivi des visites médicales des agents
- Appui dans la réalisation des bilans sociaux
- Référent des agents en matière de mutuelle et de prévoyance
- Appui dans la gestion de la paie (préparation de tableaux, classement ...)
- réalisation de tableaux de bord

Profil

- Avoir un bon sens relationnel (écoute, accompagnement)
- Savoir s'adapter et être force de propositions
- Être organiser et savoir prioriser .
- Avoir un esprit de synthèse
- Maîtriser les outils bureautiques et être à l'aise avec de nouveaux logiciels
- Avoir des qualités rédactionnelles
- Connaître le domaine des ressources humaines
- Avoir une expérience dans les collectivités territoriales

Autres informations

poste à pourvoir dès que possible mais en tenant compte aussi des préavis
Cadre d'emploi des adjoints administratifs – CAT C
Rémunération : rémunération statutaire + régime indemnitaire